

Séance publique du 10 septembre 2001

Délibération n° 2001-0236

commission principale : finances et institutions

objet : **Désignation des représentants au sein des conseils d'administration des lycées et collèges**

service : Direction générale - Service de l'assemblée communautaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2001-0096 en date du 25 juin 2001, le Conseil a désigné, en vertu des décrets n° 85-924 en date du 30 août 1985 et n° 86-164 en date du 31 janvier 1986, les représentants de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des lycées et collèges.

Certaines modifications doivent être apportées et sont soumises à l'approbation du Conseil, à savoir :

- à Charbonnières les Bains, lycée Blaise Pascal, il conviendrait de désigner, à nouveau, le titulaire et le suppléant,
- à Tassin la Demi Lune, collège Jean-Jacques Rousseau, il conviendrait de remplacer monsieur Jean-Claude Desseigne, titulaire,
- à Lyon 7°, au collège international, il conviendrait également de remplacer monsieur Jean-Claude Desseigne, suppléant ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2001-0096 en date du 25 juin 2001 ;

Vu les décrets n° 85-924 en date du 30 août 1985 et n° 86-164 en date du 31 janvier 1986 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Vu les résultats des scrutins ;

DELIBERE

Désigne :

- monsieur Jean-Claude Desseigne, en tant que titulaire, et monsieur Alain Chabrolle, en tant que suppléant, au conseil d'administration du lycée Blaise Pascal à Charbonnières les Bains ;

- monsieur Alain Imbert, en tant que titulaire, au conseil d'administration du collège Jean-Jacques Rousseau de Tassin la Demi Lune ;

- madame Marie-Chantal Desbazeille, en tant que suppléante, au conseil d'administration du collège international à Lyon 7°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,